

L'Etat désigne le site

**Le préfet met en place
le comité de pilotage (COPIL)**

Le comité de pilotage

**Définit les objectifs et les actions :
document d'objectifs (DOCOB)**

▼ **Etat des lieux**
▼ **Objectifs du site**
▼ **Cahier des charges**

Le préfet approuve le DOCOB

Met en œuvre les actions

- ▼
- Animer le site
 - Informer les habitants
 - Valoriser les actions

▼

S'engager pour de bonnes
pratiques avec la charte
Natura 2000

▼

Mettre en place
des outils
réglementaires

▼

Mettre en œuvre
les mesures de gestion
et de contractualisation

Evalue et rend compte

▼

Bilan annuel du COPIL

▼

Evaluation périodique

Evaluation communautaire tous les 6 ans